

# Direction générale de l'environnement (DGE) Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

# Annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation)

Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale. L'autorité compétente retourne le formulaire dans un délai de 30 jours dès réception.

	Requérant		I	nstallateur, profes	sionnel qualifié
Prénom, Nom :					
Adresse :					
NP/lieu:					
Tél. :					
E-Mail:					
☐ Le bâtiment es	st en zone à bâtir	□ Le bâtiment	est hors zone à bât	ir (consultation de la D	OGTL par la commune)
<ul><li>1. Conditions ini</li><li>□ Le bâtiment n'</li><li>□ Le bâtiment n'</li></ul>	est pas dans un sit	s <b>être soumis à</b> Iturel d'importan te naturel ou inv	nce nationale ou cant rentaire d'importance	tonale (bâtiments en r e nationale ou cantona <u>ch</u> thème patrimoine e	ale (site ISOS national
L'installation e ne dépasse pa ne dépasse pa est peu réfléch constitue une blimatallations L'installation e pas atteinte à c. Installation e L'installations	est suffisamment in as les pans du toit as du toit, vu de fac nissante selon l'éta surface d'un seul t solaires sur les to est réalisée sur une un bien culturel d'i solaires au sol ou est réalisée au sol ou	ntégrée au toit, e perpendiculairence et du dessus at des connaissa enant (surface d oitures plates ( e toiture plate en mportance nation u en façade (art ou en façade, re	ment de plus de 20 d ances techniques* compacte) (art. 68a 2 <sup>ter</sup> RLATC) a zone d'activité, zone conale ou cantonale s t. 68a al. 2 let. a RLA	e d'utilité publique ou : elon l'article 32b OAT ATC) e de moins de 8m² et	zone mixte et ne porte ne porte pas atteinte à
Emplacement of	de l'installation				
Adresse, parcelle			No ECA	4	
NP / Commune			Affecta:	tion du bâtiment	
Capteurs solai	res				
☐ thermiques	□ vitrés	□ autres	fabricant et type		
	surface (m²):		dimensions du ch	amp	
□ photovoltaïque	es 🗌 panneaux	□ autres	fabricant et type		
	surface (m²):		dimensions du ch	amp	
orientation :(S=0°	; E=-90°; O=+90)		inclinaison :(hor.=0°	°; vert.=90°)	
☐ intégré en toitu	ire 🛚 rapporté su	r toiture 🛚 sur	toit plat □ au sol	□ en façade	
Annexes à ioin	dre obligatoirer	nent			
•	•		enne (www.aeo.yd.ch	h, www.google.ch/mar	ns)
				ntage) ou plans cotés	
	pectus des capteur		capicals (priotorio		

#### Recommandations

- \*Le propriétaire doit s'assurer auprès du concepteur de l'installation (généralement l'installateur) que le risque d'éblouissement des voisins est évalué et pris en compte et, si nécessaire réduit, conformément au guide Swissolar<sup>2</sup>: Guide pratique des installations solaires selon LAT (Annexe 1 : Réflexion et éblouissement)
- Pour les installations photovoltaïques, le projet doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux mais également des installations techniques et du raccordement électrique. De plus, les installations techniques doivent être réalisées conformément à la législation en vigueur, entre autres les prescriptions de protection incendie (prescriptions AEAI), les exigences en matière de sécurité lors des travaux (SUVA et RPAC) ainsi que l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Rapport explicatif de l'office fédéral du développement territorial relatif à la révision partielle du 2 avril 2014 de l'OAT

www.swissolar.ch / rubrique : pour les professionnels – matériel photovoltaïque – guides pratiques et brochures

Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à l'approbation de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, de même que les raccordements électriques et stations de transformation.

- Il est recommandé au propriétaire d'informer ses voisins du projet d'installation solaire.
- Pour les projets sis hors zone à bâtir, la DGTL et la DGE renvoient vers le guide élaboré par le canton de Fribourg pour l'application des dispositions légales (art. 18a LAT et 32a s OAT). Pour les projets sis en zone à bâtir, les autorités communales sont compétentes pour appliquer les dispositions légales.

## **Signatures**

Par sa signature, le requérant atteste que le projet présenté est complet, qu'une demande de raccordement de son installation de production a été adressée à son distributeur d'électricité et qu'il respecte les dispositions légales et autres normes applicables.

	Requérant	Entreprise, installateur			
Nom et adresse, ou tampon de					
l'entreprise					
Responsable, tél.:					
Lieu, date :					
Signatures:					
Décision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)					

$\Box$	Projet dispensé d'autorisation	salon art	18a al	1ΙΔΤ	ou 68a al	2	Ou 2bis RI ATO

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT ou 68a al. 2, ou 2 <sup>bis</sup> RLATC Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.
Projet soumis à une procédure d'autorisation Exposé des motifs :

Signature des responsables

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton	communaux	cantonaux (DGTL)
Responsables :		
Titres:		
Lieu, date :		
Signatures:		

#### Aides financières :

Capteurs solaires thermiques: www.vd.ch/energie aides financières, solaire thermique

Capteurs solaires photovoltaïques : rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique www.pronovo.ch

Certaines communes octroient des aides financières

### Déductions fiscales :

www.vd.ch/energie subventions, autres aides, déductions fiscales

Informations sur le solaire :

infoline: 024 566 52 24 www.swissolar.ch

www.suisseenergie.ch rubrique production d'énergie, l'énergie solaire infoline: 0848 44 44 44

#### Adresses:

- DGE DIREN, Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne, T: 021 316 95 50, info.energie@vd.ch
- DGTL DAC, Direction générale du territoire et du logement Direction des autorisations de construire Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch
- DGIP MS, Direction générale des immeubles et du patrimoine, Section monuments et sites

Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T: 021 316 73 30, monuments@vd.ch

ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne, T: 021 311 52 17, info@esti.admin.ch